



# RAPPORT SUR LES DIALOGUES RELATIFS AUX DONNÉES ET AU NUMÉRIQUE AFRICAIN

POLITIQUES NUMÉRIQUES TRANSFRONTALIÈRES POUR L'AFRIQUE

*Tendances en matière d'établissement de portée, de cadrage et de cartographie*

Rapport de synthèse sur le Premier et le Deuxième Atelier de dialogue sur les connaissances

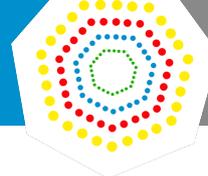
# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent rapport synthétise les discussions lors des deux Ateliers de dialogues sur les connaissances qui se sont tenus les 13 décembre 2021 et 22 février 2022. Le premier atelier, principalement un dialogue entre les parties prenantes africaines, a identifié les principaux défis auxquels le continent est confronté pour réaliser les avantages potentiels des technologies numériques. Ceci est particulièrement le cas dans le contexte de la nécessité de développer des réponses harmonisées et coordonnées compte tenu du nombre et de la diversité des pays, à des niveaux de maturité technologique très différents.

Le deuxième dialogue s'est concentré sur une discussion entre les parties prenantes africaines et les experts politiques d'autres régions, y compris l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie. Il a identifié qu'une tâche importante pour les pays africains, en donnant la parole aux positions africaines dans les forums internationaux qui affectent et définissent la politique numérique, était de présenter un récit commun sur les politiques numériques.

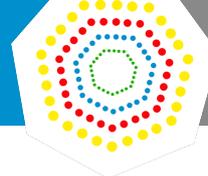
Les deux ateliers ont souligné que la politique relative aux données était une préoccupation centrale et urgente. Les participants ont exprimé la nécessité pour les politiques relatives aux données de modifier la répartition actuellement inégale des opportunités entre les pays et au sein de ceux-ci afin (1) de permettre à l'Afrique dans son ensemble de bénéficier des technologies axées sur les données et (2) de s'assurer que ces avantages soient partagés équitablement entre tous ses habitants.

Les participants ont souligné que traiter le déficit de l'infrastructure numérique était une condition préalable à des résultats plus équitables et inclusifs. Le continent ne peut héberger des données que lorsque l'infrastructure et la confiance sont établies. Les environnements de données gagneront la confiance nécessaire pour se rendre durables et améliorer la valeur uniquement en respectant les droits de l'homme et l'État de droit, en protégeant les données à caractère personnel, mais également en veillant à ce que les personnes puissent accéder aux informations et aux données de qualité, en sécurisant les données et en créant de la valeur publique à partir de l'utilisation transparente et responsable des données par les gouvernements. Les participants ont discuté des moyens durables et équitables de créer l'infrastructure requise, y compris de la possibilité de partager l'infrastructure. La discussion a également mis l'accent sur l'important potentiel de création de valeur des données à caractère non personnel.



## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	2
INTRODUCTION .....	4
RÉSUMÉ DES ATELIERS.....	5
DÉFIS ET QUESTIONS IDENTIFIÉS DANS L'ATELIER DE DÉCEMBRE 2021 (PREMIER ATELIER) .....	6
QUESTIONS ABORDÉES DANS L'ATELIER DE FÉVRIER 2022.....	9
PERSPECTIVES POUR L'AFRIQUE, LES PAYS DU NORD ET DU SUD : DEUXIÈME ATELIER .....	10
PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AUX ATELIERS .....	20
ANNEXES: .....	22



## INTRODUCTION

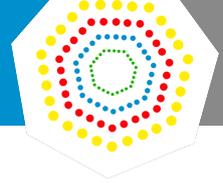
Le présent rapport rassemble les connaissances acquises à partir des deux Ateliers de dialogue sur les connaissances qui ont soutenu le projet Politiques numériques transfrontalières pour l'Afrique, une initiative d'Internet and Jurisdiction Policy Network (I&JPN). Le premier atelier a eu lieu le 13 décembre 2021 et le deuxième atelier le 22 février 2022.

Le premier atelier a fait l'objet d'un rapport antérieur ([« le premier rapport »](#)). Ce rapport de synthèse aborde la manière dont le deuxième Dialogue sur les connaissances s'est construit sur le premier, incluant le compte-rendu des contributions des parties prenantes d'Afrique et des pays du Nord qui ont participé au deuxième Atelier de dialogue sur les connaissances. Le présent rapport condense et compare les contributions des parties prenantes dans les deux ateliers.

Les Dialogues sur les connaissances visaient à :

- rassembler des experts et des praticiens africains pertinents dans un espace régulier et sûr ;
- recueillir et encadrer les questions les plus pertinentes ;
- partager les connaissances et l'expertise ;
- soutenir l'apprentissage entre pairs ; et
- se consulter sur les tendances et les défis à venir.

Le présent rapport résume les principaux enseignements tirés des contributions et discussions des parties prenantes, ainsi que les résultats du sondage informel en direct mené au cours du deuxième Atelier de dialogue sur les connaissances. Les résultats du sondage et la répartition des groupes des parties prenantes ayant participé au deuxième atelier sont inclus en annexe.



## RÉSUMÉ DES ATELIERS

### Atelier de décembre 2021

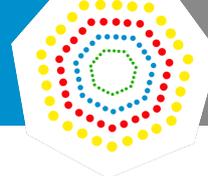
Le premier atelier, qui impliquait principalement des praticiens d'Afrique, a abordé plusieurs thèmes, défis et questions. Il a abordé au moins 9 thèmes majeurs, à savoir la nature des données, le renforcement des capacités, la réforme des politiques, la résolution des problèmes, la souveraineté, la justice et l'administration (africaine), la sécurité et le besoin d'environnements de confiance. Ensuite, l'atelier a identifié 16 défis qui pouvaient être facilement regroupés en quatre grandes catégories : extraction de valeur par rapport à la distribution de valeur (c.-à-d. données privées par rapport à la valeur publique), harmonisation, infrastructure (c.-à-d. centres de données et leurs prérequis) et participation (c.-à-d. production de boucles de rétroaction efficaces face à l'impact extraterritorial des politiques numériques). Enfin, les participants ont répondu aux questions de l'enquête en ligne et discuté de celles-ci. Dans l'ensemble, la grande majorité (c.-à-d. 65 % ou plus) des participants pensaient que les politiques numériques transfrontalières deviendront importantes dans les trois prochaines années et que les gouvernements africains ne travaillaient pas encore suffisamment ensemble, ni ne participaient suffisamment aux mécanismes internationaux pour développer ces politiques.

### Atelier de février 2022

Le deuxième Atelier de dialogue sur les connaissances a permis d'atteindre trois objectifs :

- (1) repérer les lacunes/problèmes que les participants avaient omis lors du premier Atelier de dialogue sur les connaissances ;
- (2) se concentrer moins sur les principes de haut niveau et plus sur les questions de mise en œuvre ;  
et
- (3) partager les points de vue de la région africaine avec un public des pays du Nord et d'autres régions.

Les participants aux ateliers, issus du continent africain ainsi que d'autres régions du monde, ont discuté de ces thèmes récurrents : la nature des données, l'extraction de la valeur des données et la création de la valeur des données, la gouvernance des données, la collaboration, les intérêts des parties prenantes, l'harmonisation, l'interopérabilité, l'intégration économique régionale, la fiscalité, la mise en œuvre, la justice (économique ou distributive), la langue, le renforcement des capacités, la confiance, la sensibilisation du public, la protection des données et l'agence (africaine).



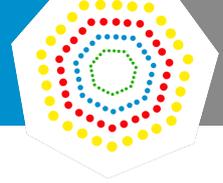
Sous ces thèmes, les participants ont pesé sur de nombreuses questions relatives aux typologies suivantes :

- *données* (à caractère personnel ou non personnel, données ouvertes, localisation, flux transfrontaliers, valeur socio-économique, sécurité et autorités de protection) ;
- *politiques* (narrations communes, transparence dans l'élaboration des politiques, nationalisation des normes internationales, volonté politique, lois obsolètes, culture du copier-coller et [Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne](#) (RGDP de l'UE) ;
- *l'économie des données* (coûts des données, marchés des données, disparités de développement, développement inclusif, production versus consommation, zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), règles sur l'origine, contrôle des ressources, capital étranger et rareté d'expertise) ;
- *infrastructure* (chaîne de blocs, centres de données, systèmes de paiement numériques, énergie et moteurs de recherche) ; et
- *justice et société* (parité entre les genres et sensibilités culturelles).

## DÉFIS ET QUESTIONS IDENTIFIÉS DANS L'ATELIER DE DÉCEMBRE 2021 (PREMIER ATELIER)

Le premier atelier a identifié seize problématiques, posées comme des questions ou des défis pour les décideurs politiques africains. Celles-ci ont été énoncées dans le premier rapport comme suit :

1. La réglementation des flux de données transfrontaliers est dysharmonique. Non seulement les lois diffèrent largement d'un pays à l'autre, mais le mouvement de certains types de données est fortement réglementé. Comment les données peuvent-elles circuler facilement au-delà des frontières tout en étant réglementées pour s'assurer que les données à caractère personnel soient sécurisées et que toutes les données soient utilisées de manière licite et déontologique ?
2. Conditions préalables à la valeur des données :  
Afin d'appréhender la pleine valeur des données, des centres de données entièrement fonctionnels sont nécessaires. Pour établir ces centres, un pays doit disposer :
  - d'une alimentation électrique fiable, d'une atmosphère climatique appropriée – refroidissement, eau de refroidissement
  - d'une connexion à bande passante à haut débit
  - de centres de données et des compétences pour les exploiter
  - d'un environnement juridique favorable, y compris un État de droit
  - de l'absence de coupure d'Internet à des fins politiques



- d'une analyse des données et de compétences commerciales
- d'une réglementation des données/d'une capacité institutionnelle
- d'un capital humain/de compétences

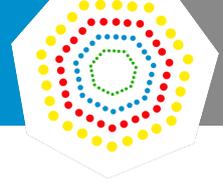
Combien de prérequis sont-ils en place dans les pays africains et sur le continent dans son ensemble pour appréhender la valeur des données ?<sup>1</sup>

3. Avec la nécessité croissante d'adopter des politiques numériques et des flux de données transfrontaliers, le continent est-il prêt à répondre à la demande de révolution des données ?
4. La plupart des politiques numériques à l'heure actuelle ont adopté une approche relative aux droits de l'homme. Des droits numériques supplémentaires, basés sur les droits de l'homme, doivent-ils être développés ?
5. Le commerce numérique, s'il est structuré de manière appropriée, soutiendra le développement économique. Quel rôle les flux de données jouent-ils dans le commerce numérique ? Comment la politique et la réglementation des données peuvent-elles soutenir le développement du commerce numérique de développement ?
6. Comment la souveraineté des données peut-elle être réalisée ?<sup>2</sup> Les compréhensions restrictives de la « souveraineté des données » comme localisation obligatoire des données sapent-elles le développement économique ?
7. Comment les pays peuvent-ils identifier les données nécessaires au développement et s'assurer qu'elles soient collectées, standardisées et disponibles à un développement axé sur les données ?
8. Quels sont les mécanismes juridiques nécessaires pour permettre l'exploitation des données ?
9. Une préoccupation concernant la protection des données à caractère personnel et le manque de réglementation/reconnaissance d'autres types de données de nature non personnelle entrave-t-elle le développement des économies numériques ?
10. Quel effet la protection des consommateurs (lois) a-t-elle sur le partage et le mouvement des données, en particulier au-delà des frontières ? Quel rôle la protection des consommateurs doit-elle jouer ?
11. Quel est l'effet des lois nationales sur la protection des données à caractère personnel sur la libre circulation des données, en particulier au-delà des frontières ? Comment les différents mandats et obligations des autorités nationales de protection des données (APD) influencent-ils les politiques numériques et la libre circulation des données, en particulier au-delà des frontières ?

---

<sup>1</sup> Au cours des premier et deuxième ateliers, cette problématique a été reliée aux implications des centres de données extraterritoriaux destinés aux utilisateurs africains, étant donné la difficulté de prévoir des centres adéquats sur le continent lui-même, et aux questions réglementaires qui en découlent.

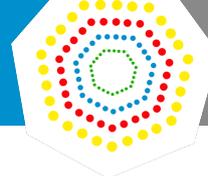
<sup>2</sup> Les ateliers ont débattu de la question de savoir si la souveraineté des données était un objectif souhaitable.



12. Quel est l'effet du mouvement transfrontalier des données sur la concurrence ? Comment la réglementation sur la concurrence devrait-elle s'engager dans le mouvement transfrontalier des données ?
13. Rendre les données publiques non sensibles ouvertes dès la conception ou par défaut peut stimuler le développement. Pour que les données publiques soient effectivement ouvertes, il faut :
  - une normalisation des données publiques ;
  - une infrastructure de données publiques ;
  - des mandats de données ouvertes ; et
  - des licences de données ouvertes.

Combien de prérequis sont-ils en place dans les pays africains et sur le continent dans son ensemble pour appréhender la valeur des données publiques ouvertes ?

14. Comment les données privées doivent-elles être traitées par rapport à celles ouvertes ?
15. Dans quelle mesure des régimes spécifiques ont-ils émergé pour les données à caractère sensible, telles que les données de santé et les données financières ? Comment cela affectera-t-il les efforts d'harmonisation ?
16. Le statut juridique des données est déterminé par des régimes juridiques divergents, y compris le droit d'auteur, le droit de la concurrence et la confidentialité. Comment ces régimes peuvent-ils être harmonisés ?



## QUESTIONS ABORDÉES DANS L'ATELIER DE FÉVRIER 2022

Sur la base de seize défis et des questions figurant dans le premier rapport de synthèse de l'Atelier de dialogue sur les connaissances, quatre questions majeures ont été posées dans le deuxième atelier. Les quatre catégories de questions ci-dessous proviennent des 16 questions abordées dans la section « Défis » du premier atelier.

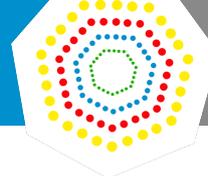


**1. Les pays ne disposant pas des conditions préalables pour les centres de données tels que le capital, l'atmosphère climatique appropriée, l'alimentation électrique fiable, les connexions de données à haut débit et les autres partenaires similaires doivent-ils s'associer à d'autres pays africains pour créer efficacement une infrastructure continentale ?**

**2. Reconnaissant que les pays africains sont à différents stades de maturité des données, quels domaines et problématiques fondamentaux doivent être au centre des objectifs d'harmonisation pour le continent afin de créer un marché numérique commun axé sur le développement ?**

**3. Comment créer un environnement de confiance pour la création de valeur à partir des données ? Comment les objectifs de protection des données et de création de la valeur publique à partir de données à caractère personnel et non personnel peuvent-ils être alignés ?**

**4. Comment les acteurs africains peuvent-ils influencer les programmes et les résultats de gouvernance mondiale dans l'intérêt du continent et en particulier pour assurer l'appréhension des biens publics numériques mondiaux ? Quelles sont les opportunités de création de valeur des données de développement ?**



## PERSPECTIVES POUR L'AFRIQUE, LES PAYS DU NORD ET DU SUD : DEUXIÈME ATELIER

### Points de discussion

Au cours de la séance plénière, plusieurs intervenants ont pris la parole. Les points soulevés par chaque interlocuteur sont décrits ci-dessous.



#### Mr. Bertrand de La Chapelle,

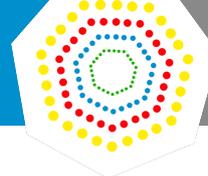
*Directeur exécutif, Internet & Jurisdiction Policy Network*

Dans son discours d'ouverture, *Bertrand de La Chapelle* a rappelé au public que le projet *Politique numérique transfrontalière pour l'Afrique* consistait en un vaste exercice de cartographie du paysage de la politique des données en évolution

rapide de l'Afrique.

M. de La Chapelle a reconnu que les politiques numériques transfrontalières posaient des questions difficiles, mais a fortement encouragé les participants à l'atelier à les considérer comme des problématiques communes, plutôt que comme des problèmes qu'ils ont les uns avec les autres. Il est important de noter que, étant donné que ces politiques sont transnationales, nous devons nous efforcer d'atteindre un cadre commun si nous souhaitons trouver des solutions à ces problèmes et si nous voulons que les voix africaines aient un impact sur les politiques définies ailleurs.

Plus tard, M. de La Chapelle a réfléchi à la valeur des données, soulignant l'importance de prendre en compte la création de la valeur à la fois sociale et économique. Il a observé que les gens avaient du mal à mesurer la valeur sociale. Par exemple, comment évaluer l'avantage (ou les externalités positives) des services gratuits tels que les moteurs de recherche ? Pour cette raison, ils négligent souvent la valeur sociale des données. Il a fait remarquer que, dans de nombreuses situations, la création d'une valeur sociale et économique pouvait entrer en conflit, par exemple, dans le domaine de la propriété intellectuelle, et que le dilemme consistait alors à concilier ces objectifs concurrents, en maximisant la création de valeur globale et en assurant sa distribution équitable.



## Ms. Amazouz Souhila,

*Responsable principal des politiques, Commission de l'Union africaine*

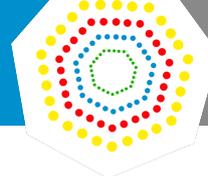
Mme *Amazouz Souhila* a entrepris d'expliquer et de résumer deux cadres à publier prochainement que l'Union africaine (UA) a adoptés récemment lors de son Sommet, à savoir le cadre de la politique en matière de données et le cadre de l'interopérabilité pour l'identité numérique. Ces cadres ont résulté d'un processus collaboratif et participatif qui impliquait des organisations et institutions régionales, ainsi que des consultations en ligne ouvertes à différents types de parties prenantes, y compris au secteur privé et à la société civile.

L'objectif global du Cadre de politique des données en Afrique est de sensibiliser aux données et à leur importance croissante en tant qu'actif stratégique pour les économies africaines, et de jeter les bases du développement de systèmes de gouvernance des données harmonisés et intégrés qui facilitent l'accès aux données et aux flux de données transfrontaliers. En outre, le Cadre souligne le besoin urgent pour les pays africains de développer leurs politiques nationales en matière de données, ainsi que le besoin d'une approche africaine commune et de la construction d'un écosystème de données partagé sur tout le continent. Mme Souhila a encouragé les pays africains à favoriser le déploiement d'une infrastructure de données, à développer leurs capacités de données et à renforcer la coopération au sein du continent pour exploiter efficacement le potentiel des données tout en prenant en compte les différents niveaux de développement des pays (c.-à-d., la maturité et la disponibilité des données) en Afrique.

De plus, le Cadre vise à soutenir le développement des marchés de données. À cet égard, l'UA a proposé que les données soient prises en compte dans la deuxième phase des négociations de la [Zone de libre-échange continentale africaine](#) (AfCFTA) qui aura lieu plus tard cette année et qui s'attaquera au commerce africain sur les biens et services numériques.

Pour Mme Souhila, l'adoption du Cadre de politique des données par les organes de l'UA offre une opportunité unique aux pays africains de permettre aux données de circuler de manière coopérative sur le continent, tout en protégeant les droits de l'homme et en garantissant un accès et un partage équitables des profits. Elle a exhorté les décideurs politiques africains à cesser de travailler chacun de leur côté et à adopter des politiques et règlements plus complets et prospectifs qui prennent en compte la nature multidimensionnelle et transnationale des données.

Mme Souhila a expliqué que les pays devaient permettre aux données de circuler entre les secteurs et les régions pour stimuler la création de valeur et l'émergence de modèles commerciaux axés sur les données qui peuvent favoriser le commerce numérique intra-africain et l'entrepreneuriat basé sur les données. Elle



a également attiré l'attention sur la nécessité pour le continent d'investir dans une infrastructure numérique adéquate pour héberger et gérer les données en interne, puis a observé que seulement 1 % des données générées par les Africains étaient hébergées sur le continent (c.-à-d. hébergées dans des centres de données situés en Afrique).

Enfin, Mme Souhila a accueilli favorablement l'organisation du deuxième Atelier de dialogue sur les connaissances et a invité les participants à explorer les moyens d'établir un environnement de gouvernance des données qui garantit l'égalité des chances à tous les Africains.



### **Dr. Alison Gillwald,**

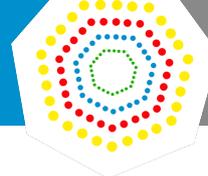
*Directrice exécutive, Research ICT Africa (RIA)*

En reprenant là où Mme Amazouz Souhila s'était arrêtée, *Alison Gillwald* a noté que :

« Le Cadre de politique des données en Afrique nous fournit un contexte merveilleux pour commencer à travailler vers certains de ses objectifs autour d'un accord de libre-échange continental et d'un marché unique, du marché numérique et de la transformation que la numérisation peut apporter, en particulier dans le contexte des données. »

Le Dr Gillwald a affirmé que le Cadre de politique des données en Afrique avait comblé un écart politique important dépassant les données à caractère personnel et représentait une contribution politique progressive à la gouvernance des données. Il a également permis aux pays africains de se mobiliser autour de leurs intérêts communs et de s'engager de manière plus stratégique dans des forums de gouvernance mondiale. Elle a également présenté un plan de lancement permettant d'évaluer comment l'Afrique peut se positionner de manière favorable pour modifier la répartition inégale des opportunités, et des préjudices, associés aux technologies axées sur les données.

De plus, elle a souligné que, malgré les différences entre l'Afrique et d'autres régions, la nature mondialisée de l'économie des données et les défis interjuridictionnels nécessitent une coopération mondiale. Le Dr Gillwald a déclaré qu'il était ironique que les efforts visant à développer la politique relative aux données et la réglementation du secteur des données en Afrique soient entrepris en grande partie en l'absence d'indicateurs, de statistiques numériques et de données nationaux et régionaux et a



appelé à un engagement envers la collecte et le partage officiels des données publiques dans le cadre des appels à des gouvernements transparents et des données ouvertes. Elle a déclaré que la pandémie avait mis en évidence la nécessité que les données commerciales soient réglementées de manière à pouvoir être mises à disposition de manière transparente et responsable pour le bien commun.



### **Dr. Andrew Rens,**

*Chercheur principal, Research ICT Africa (RIA)*

*Andrew Rens*, de chez RIA, a proposé un aperçu des 16 principales questions identifiées lors du premier Atelier de dialogue sur les connaissances (voir ci-dessus « Défis et questions identifiés lors de l'atelier de décembre 2021 »). Parmi ces questions, il a mis en évidence et expliqué de manière détaillée les flux de données transfrontaliers, l'harmonisation, la création de valeur, la préparation de l'Afrique à l'économie numérique et les droits numériques, entre autres.

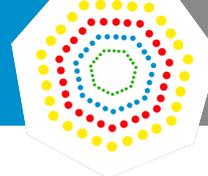
Dr. Rens a souligné que les parties prenantes du premier atelier avaient été très claires sur le fait que la grande différence entre les contextes des 54 États africains présentait des défis en matière de coopération et d'harmonisation, mais que cela démontrait également la nécessité d'une coopération si les avantages de l'économie numérique devaient être répartis équitablement à la fois entre les pays et au sein de ceux-ci.



### **Ms. Mary Uduma,**

*Coordinatrice, Forum de gouvernance Internet en Afrique de l'Ouest*

*Mary Uduma* a principalement parlé de deux aspects des politiques en matière de données en Afrique : les parties prenantes et les défis auxquels l'Afrique était confrontée dans l'espace Internet.



Mme Uduma a commencé par affirmer que différentes parties prenantes poursuivaient différents intérêts contestés : le gouvernement cherchant à assurer la sécurité et la localisation des données, les entreprises cherchant à maximiser les profits et les flux de données, la société civile défendant les droits de l'homme (en particulier la protection de la vie privée) et promouvant la protection des données à caractère personnel, et les universités devant accéder aux données pour mener et promouvoir leurs recherches.

Mme Uduma a soulevé la question clé de la « confiance ». Elle a noté que la Commission de l'UA avait adopté la politique de l'UA, la Convention de Malabo,<sup>3</sup> et d'autres initiatives politiques, mais que le manque de ratification l'inquiétait. Elle a déclaré qu'il y avait un « problème de confiance » entre les acteurs, y compris entre les citoyens et leurs gouvernements.

En se référant à l'éducation, elle a déploré que les gouvernements manquaient souvent de compétences pour en savoir suffisamment sur le fonctionnement des données. L'Afrique manque également d'infrastructure pour héberger les données. Mme Uduma a également mentionné l'harmonisation, la culture locale, la fracture numérique et les inégalités entre les sexes en matière d'accès aux téléphones portables.



### **Dr. Martina Ferracane,**

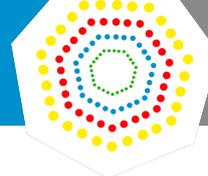
*Max Weber Fellow, Institut européen*

*Martina Ferracane* a commencé par souligner que la promotion de l'harmonisation et de l'interopérabilité devait être mise en œuvre en urgence. Les nations africaines devront assurer l'interopérabilité, même sans harmonisation.

Pour le Dr Ferracane, les politiques en matière de données sont importantes, mais de nombreux autres domaines de politique, tels que les normes relatives aux biens des technologies de l'information et de la communication (TIC), les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des télécommunications, les

---

<sup>3</sup> La Convention de l'UA de 2014 sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (la « Convention de Malabo »).



règlements sur les paiements en ligne ou les politiques fiscales, entre autres. Elle a brièvement réfléchi au fait que différentes agences impliquées dans l'espace des politiques de données, par exemple les autorités de protection des données et les autorités de télécommunications, pouvaient collaborer entre elles et partager les meilleures pratiques.

Elle a suggéré qu'avant de fournir des recommandations politiques spécifiques au niveau régional, il serait important que les gouvernements africains effectuent une cartographie des politiques existantes. Cela permettrait d'identifier les domaines d'action de la politique. Le Dr Ferracane a mentionné qu'un exercice de cartographie était actuellement mené par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) en collaboration avec l'Institut universitaire européen, le rapport de cartographie devant être publié en juin. De plus, elle a recommandé de parler aux start-ups et aux entreprises pour identifier les priorités ou les domaines d'action.

Elle a également abordé des questions liées aux compétences, de connectivité, de formation, de soutien aux start-ups et à l'échange de meilleures pratiques en matière de TIC qui pourraient toutes être des domaines sur lesquels se concentrer pour promouvoir le commerce numérique dans la région.

Avec des approches ascendantes pour identifier les domaines d'action en parlant avec le secteur privé, le Dr Ferracane a suggéré d'envisager la nécessité pour l'Afrique de formuler un récit commun par le dialogue entre les politiciens et les décideurs politiques dans toute la région.

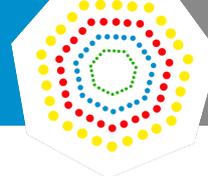
Quel est le récit commun de l'Afrique ? Cela pourrait être canalisé par des initiatives conjointes de l'État. L'Afrique souhaite-t-elle retarder les engagements ?



**Dr. Patricia Boshe,**

*Consultante, chercheuse et formatrice en protection des données*

En répondant aux questions sur le récit commun de l'Afrique, *Patricia Boshe*, a souligné que l'agenda africain était colonisé par les « meilleures pratiques d'autres contextes ». Pour cette raison, il était difficile de faire ressortir un récit africain.

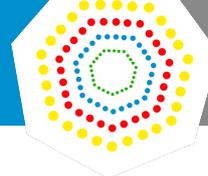


Le Dr Boshe a également abordé de nombreux autres problèmes. Tout d'abord, elle a affirmé que la multiplicité des groupes régionaux, tels que la CEDEAO, la SADC et l'EAC en plus de l'UA, entraînait une incohérence politique. Elle a ensuite suggéré que la devise en Afrique devrait être : « Ne laissez aucun pays derrière vous. » Des niveaux de développement différents ne doivent pas être utilisés pour empêcher certaines nations de participer au processus d'élaboration des politiques. Nous avons besoin que toutes les parties prenantes et tous les pays soient impliqués.

Le Dr Boshe a commenté le rapport du premier Atelier de dialogue sur les connaissances, en notant qu'il soulevait de manière appropriée la question de la manière de valoriser les données et de tirer parti de la valeur des données. Mme Boshe a également insisté sur l'importance de promouvoir les données ouvertes, qui couvrent à la fois les données à caractère personnel et les données à caractère non personnel. Elle a également traité de la question de la localisation des données car la localisation des données peut ne pas être utile en termes de création de valeur des données : même si un pays localise des données dans ses limites géographiques, il se peut que cette localisation ne puisse toujours pas faire ressortir la valeur de ces données. Pour promouvoir la valeur, ce pays devra promouvoir des données ouvertes. Cela permettra à ce pays et à l'Afrique de tirer parti de ces données et de les utiliser « en Afrique pour le développement africain ».

Pour créer de la valeur, les pays africains devront également partager des informations à travers l'Afrique. Ils devront établir des directives sur l'utilisation et l'accès aux données, ainsi que les droits et devoirs des détenteurs ou producteurs de ces données. Ils devraient établir des règles qui régissent l'utilisation, le transfert et (une sorte) la propriété de ces données.

De plus, pour créer de la valeur, les pays africains devraient avoir la capacité de participer à l'économie numérique, de concevoir des politiques interopérables et d'acquérir des technologies interopérables. Le Dr Boshe était d'accord avec les participants à cet atelier sur le fait que l'Afrique avait besoin de soutenir les données ouvertes. Cela pourrait conduire à une voie vers l'harmonisation des politiques en Afrique. Enfin, Mme Boshe a réitéré la nécessité d'un programme numérique africain.



## Mr. Mark Dempsey

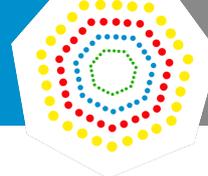
*Chef d'équipe, Données et flux de données améliorés, B&S Europe*

*Mark Dempsey* est actuellement chef d'équipe pour B&S Europe sur un projet financé par l'UE pour l'unité internationale de protection des données et de flux de données de la Commission européenne au sein de la Direction générale de la justice et des consommateurs. Le projet promeut le dialogue et la coopération de l'UE avec les pays partenaires sur la protection des données et fournit actuellement une assistance aux pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Afrique.

Avant son poste actuel, M. Dempsey a effectué des recherches sur l'impact du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE en Afrique et a déterminé, par le biais de nombreux entretiens intersectoriels (responsables de l'APD, société civile, communauté juridique, université) que le RGPD était largement accueilli pour s'assurer que les lois de protection des données proposées par les gouvernements soient à la hauteur des normes en utilisant le RGPD comme référence et que le droit fondamental à la vie privée était au cœur de ses préoccupations. L'effet extraterritorial du RGPD est connu sous le nom d'« Effet Bruxelles », car les pays non-membres de l'UE souhaitant opérer dans l'UE doivent respecter les normes du RGPD en matière de protection des données des personnes concernées de l'UE. Cependant, les recherches de M. Dempsey ont également révélé que, malgré un large soutien au RGPD, une approche constitutionnaliste de l'UE pouvait ne pas être appropriée et qu'une approche mixte politique était souvent préférée pour répondre aux contextes sociaux et culturels uniques complexes de l'Afrique dans ses nombreux États.

En réfléchissant à l'harmonisation et à la Convention de Malabo, il a noté qu'il n'y avait pas de consensus panafricain et que d'autres acteurs, par exemple, des philosophes, devraient être impliqués dans le processus. Il a également observé le manque de confiance dans le gouvernement et sa capacité à agir en tant que dépositaire des données.

Enfin, M. Dempsey a souligné l'importance de l'éducation. La valeur des données dépend de l'éducation, mais les autorités en charge de la protection des données en Afrique manquent le plus souvent de ressources. Cela est similaire à l'Irlande, qui n'a pas suffisamment de ressources et ne peut donc pas appliquer autant qu'elle le devrait. Par la suite, M. Dempsey a demandé : Qui pilote la conception des politiques ? Il a dit que les gens devaient être sûrs que les législateurs sachent de quoi ils parlent. Tout comme les ressources, la transparence en matière de conception de politique et de législation fait défaut.



Le travail doit être fait, les politiciens ne semblent pas intéressés et, s'ils le sont, il y a souvent des intérêts acquis en jeu.



### Ms. Gayani Hurulle,

*Directrice de recherche senior, LIRNEasia*

Mme *Gayani Hurulle* a vu des parallèles entre l'Asie du Sud et l'Afrique. Elle a insisté sur le fait que les politiques devraient s'intégrer dans l'environnement politique local ou régional. En citant la protection des données comme exemple, elle a rappelé que certains pays d'Asie du Sud voulaient simplement copier-coller la législation de référence. Cependant, les coûts de mise en œuvre peuvent être coûteux en raison, entre autres, de divers contrôles et approbations qui doivent être payés. Ce qui est bon marché dans un pays peut être impraticable dans un autre.

Elle a également soulevé la question de savoir si les données à caractère non personnel devaient être réglementées tout comme les données à caractère personnel. L'Inde débat actuellement de ce même problème. Qu'en est-il du chevauchement ? Devrait-il y avoir un seul régulateur pour les deux types de données ? Elle a invité le public à suivre ce débat aux fins des Ateliers de dialogue sur les connaissances.

## Défis de mise en œuvre

Un participant a observé que la *mise en œuvre efficace de l'AfCFTA* dépendait, dans une large mesure, des technologies numériques et, par conséquent, des politiques numériques. Lorsque l'UA a officiellement mis en œuvre l'AfCFTA, elle a promulgué cinq instruments, dont trois étaient des plateformes en ligne ou des outils qui s'appuyaient fortement sur les technologies numériques. Ces trois instruments opérationnels sont le [Système de paiement et de règlement panafricain](#) (PAPSS), le [mécanisme de surveillance](#) en ligne (conçu pour identifier les barrières commerciales non tarifaires) et l'[Observatoire africain du commerce](#) (portail visant à combler les lacunes en matière d'informations et de données). Ce participant a sous-entendu que les défis de politique transfrontalière en matière de données auxquels le continent est



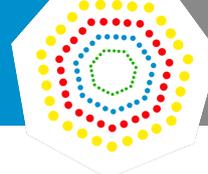
confronté détermineront l'efficacité avec laquelle les États membres de l'UA mettent en œuvre l'AfCFTA et si le bloc commercial continental finira par réussir.

## Identification des lacunes par le premier atelier

Grâce à une enquête en ligne, les participants à l'atelier ont identifié les tendances émergentes qui, selon eux, avaient été omises lors du premier atelier, bien que tous les participants n'aient pas participé à l'atelier qui a eu lieu en décembre 2021. Pour ces participants, les lacunes du premier Atelier de dialogue sur les connaissances comprenaient la compétence et la souveraineté, le renforcement des institutions à l'échelle de l'Afrique [telles que l'UA, CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), et la société civile], les tendances définies par les pays qui ont ratifié le RGPD : la souveraineté des données, la création de valeur dans l'écosystème mondial des données, la propriété intellectuelle (y compris les exceptions de droits d'auteur pour l'exploitation des données), l'impact de l'automatisation et de la 4e Révolution industrielle sur l'emploi, la convergence de la réglementation des données et des services de diffusion, la « perspicacité entrepreneuriale », les start-ups, les compétences, la préparation des programmes universitaires à la 4e Révolution industrielle, et l'infrastructure numérique.

Cependant, il convient de mentionner que, contrairement à ce que certains participants au deuxième atelier ont affirmé, le premier Atelier de dialogue sur les connaissances a discuté des tendances liées à la compétence et à la souveraineté, à la souveraineté des données, à la création de valeur et à l'infrastructure numérique (par exemple, le Système de paiement et de règlement panafricain). Comme le révèle le rapport de synthèse du premier Atelier de dialogue sur les connaissances, les participants à cet atelier ont soulevé ces tendances, même si les participants ne les ont peut-être pas étudiées de manière exhaustive.

D'autre part, le deuxième atelier de dialogue sur les connaissances traitait de certaines tendances que le premier atelier ne couvrait pas. Ainsi, le deuxième atelier a débattu de la propriété intellectuelle, des start-ups et des petites et moyennes entreprises (PME), des compétences, du renforcement des capacités et du renforcement des institutions à l'échelle de l'Afrique, telles que l'UA. Cependant, ni le premier ni le deuxième Atelier de dialogue sur les connaissances n'ont abordé l'impact de l'automatisation et de la 4e Révolution industrielle sur l'emploi, et de la préparation des programmes universitaires à la 4e Révolution industrielle.

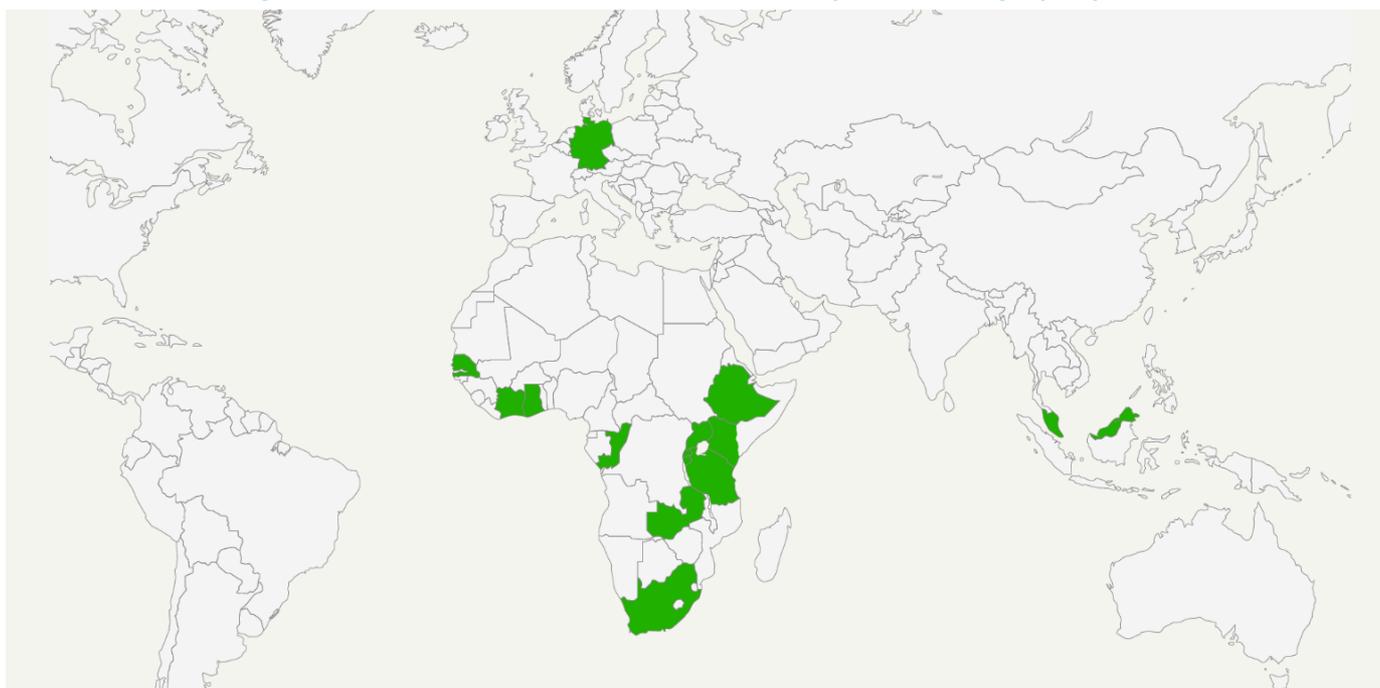


# PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AUX ATELIERS

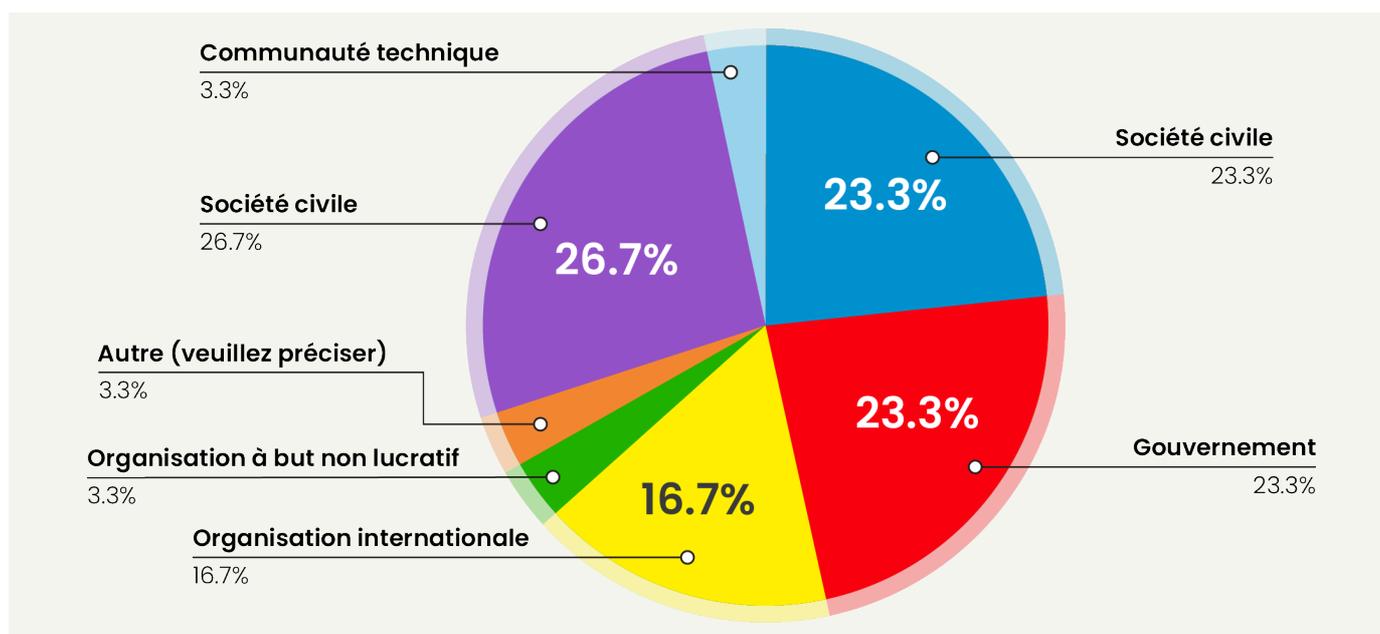
## Participation des parties prenantes à l'Atelier de décembre 2021

Plus de 35 inscriptions provenant de 14 pays (décembre 2021)

Les lieux d'enregistrement dans le monde entier sont indiqués dans le graphique ci-dessous.



## Répartition des inscriptions par groupe de parties prenantes (décembre 2021)

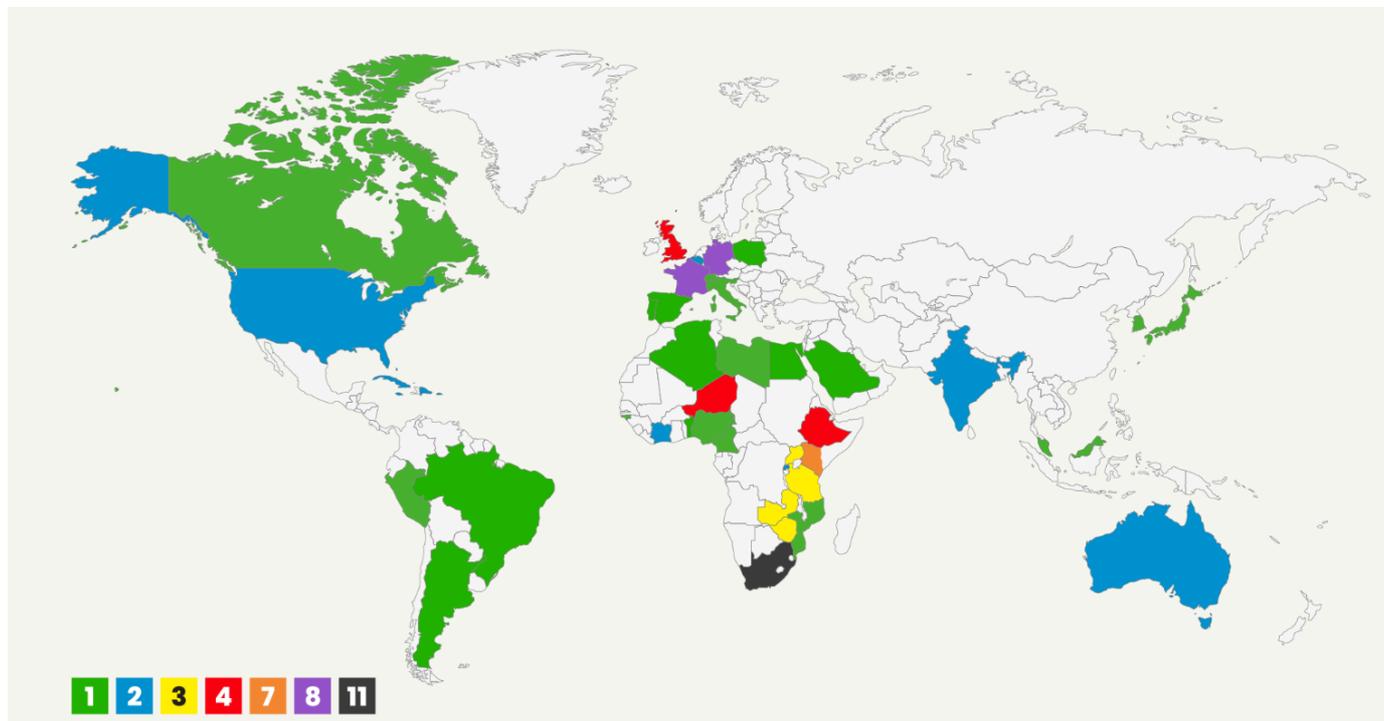




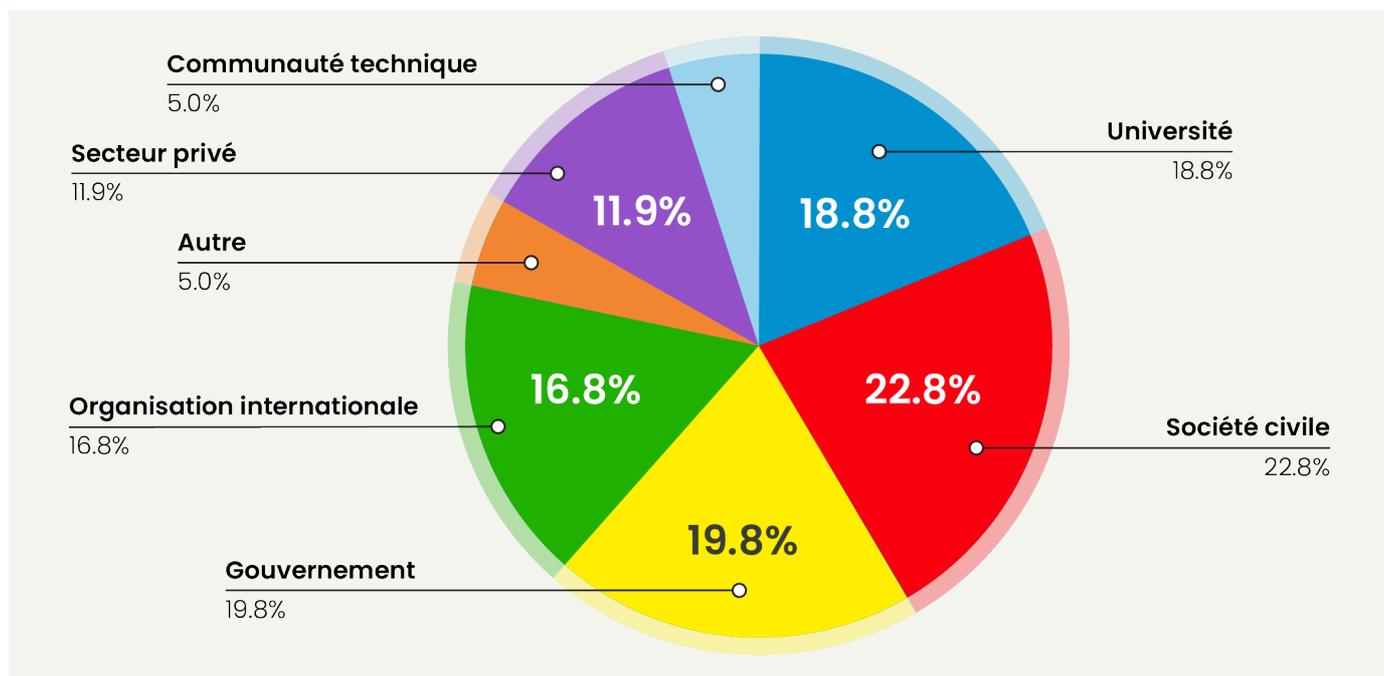
## Participation des parties prenantes à partir de l'atelier de février 2022

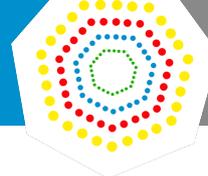
Il y a eu plus de 100 inscriptions dans 40 pays.

Les emplacements et la densité des enregistrements dans le monde entier sont indiqués dans le graphique ci-dessous.



### Répartition des inscriptions par groupe de parties prenantes (2022)



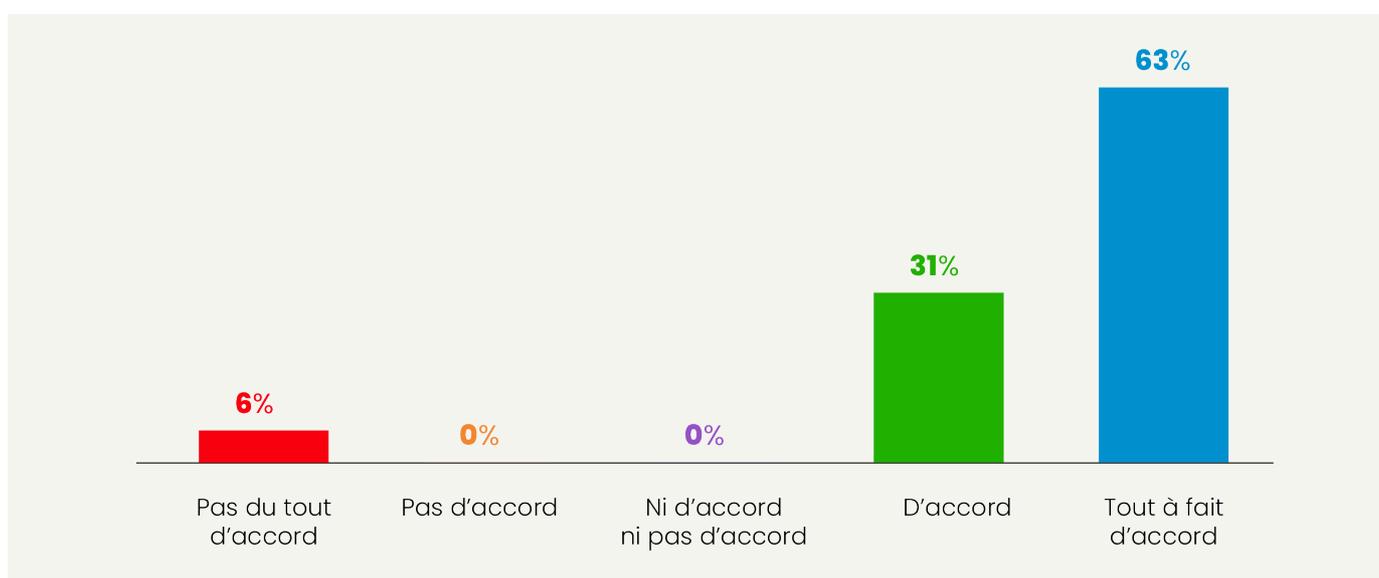


## ANNEXES:

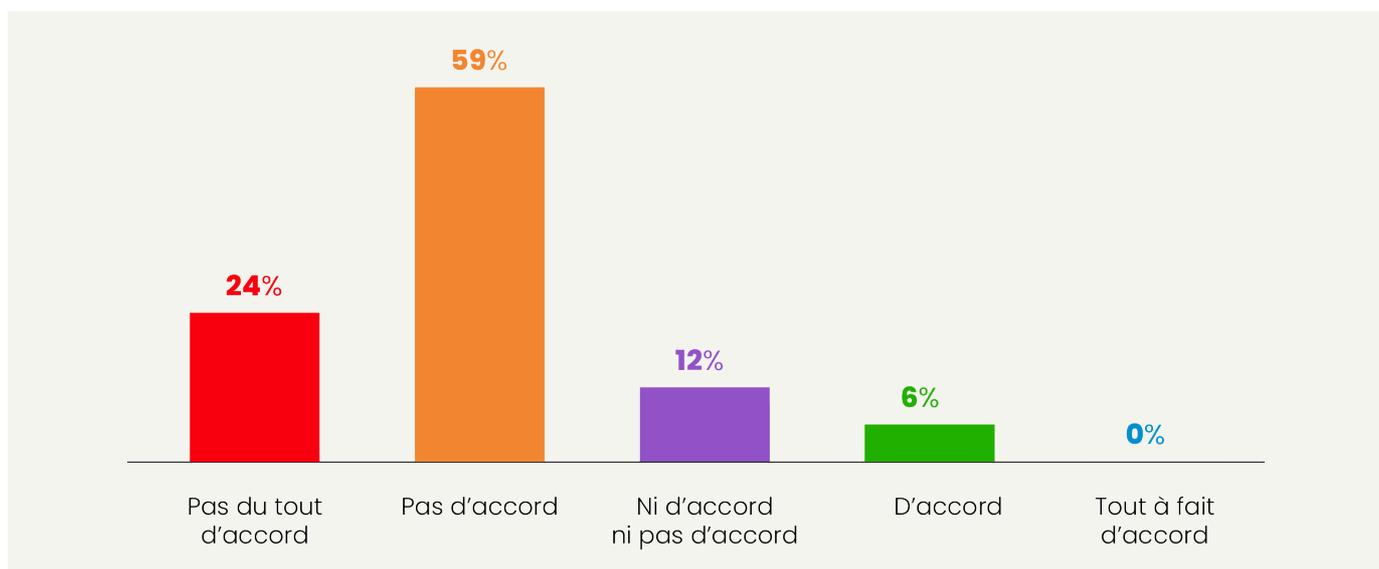
### Annexe 1 : Enquêtes du premier atelier

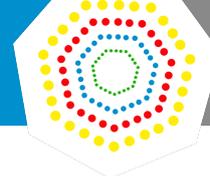
Il a été demandé aux participants dans quelle mesure ils étaient d'accord avec chacune des affirmations ci-dessous. Les diagrammes sous chaque énoncé décrivent les réponses des participants.

Les politiques numériques transfrontalières deviendront de plus en plus importantes dans les trois prochaines années

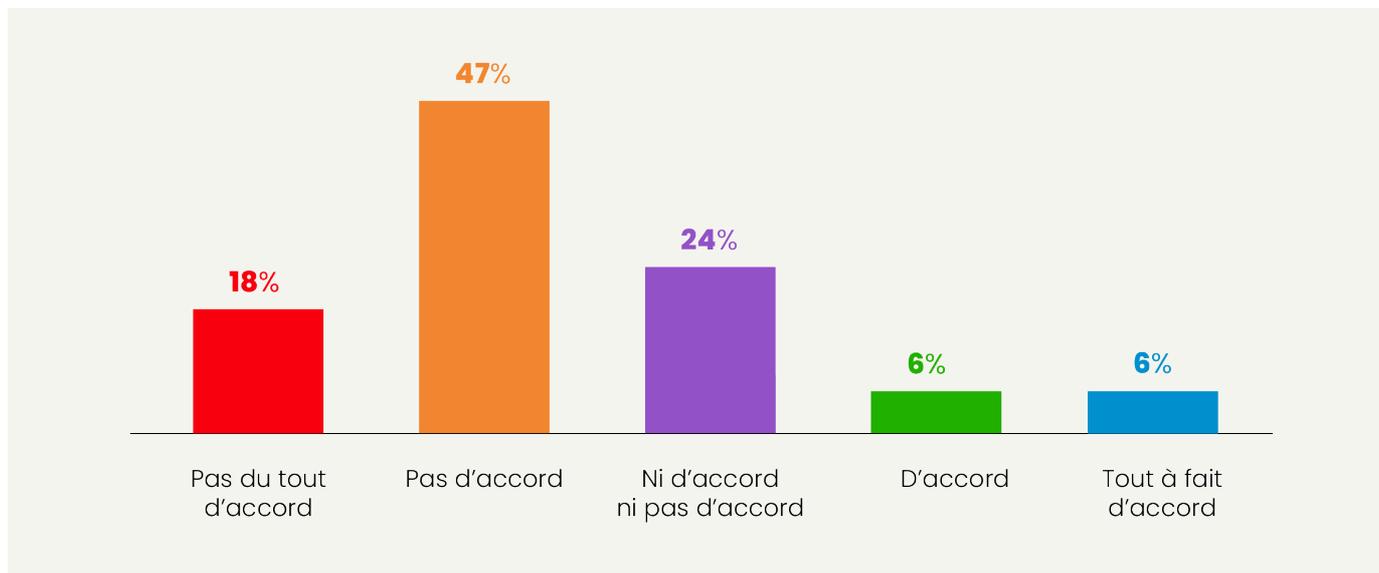


La coordination et la cohérence africaines sont suffisantes pour développer des politiques numériques transfrontalières adéquates





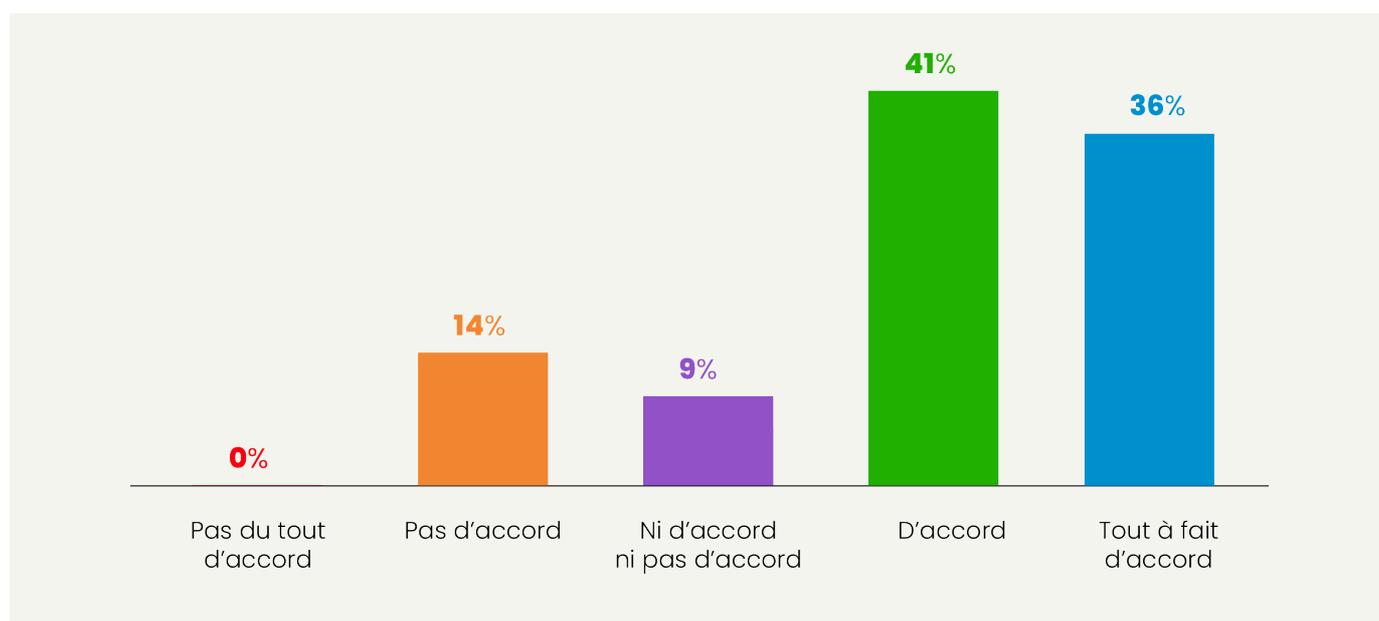
La participation africaine aux mécanismes de coordination et de cohérence internationaux est suffisante pour développer des politiques numériques transfrontalières adéquates

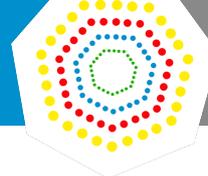


## Annexe 2 : Enquêtes du deuxième atelier

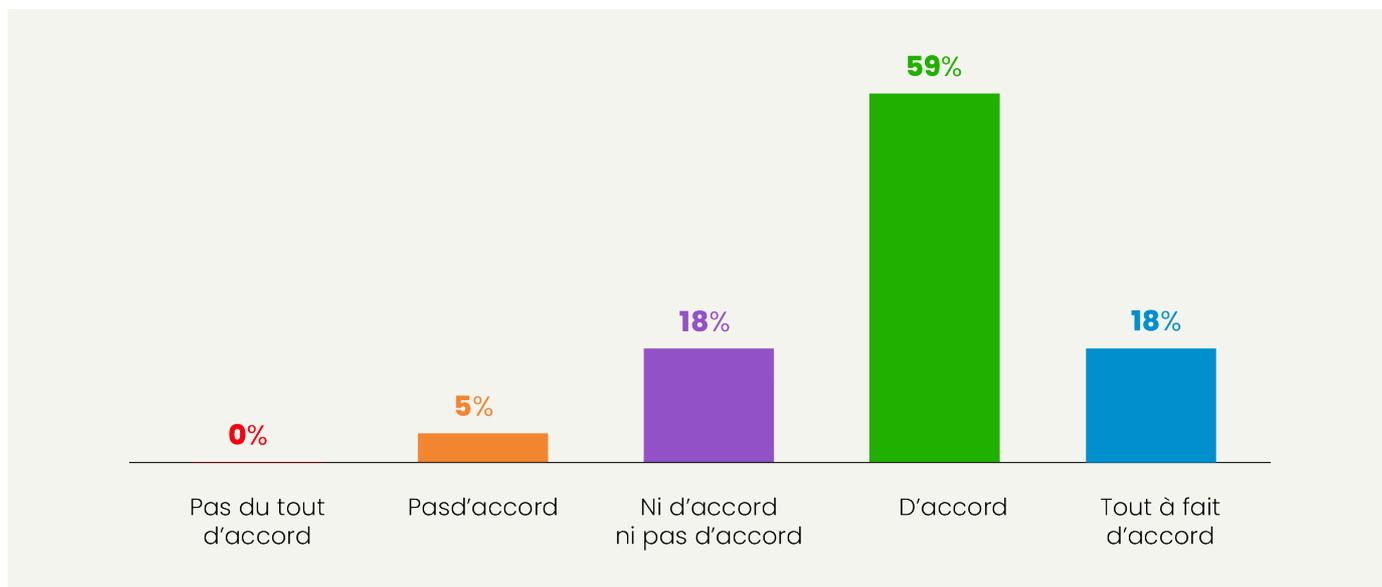
Il a été demandé aux participants dans quelle mesure ils étaient d'accord avec chacune des affirmations ci-dessous. Les diagrammes sous chaque énoncé représentent les réponses des participants.

### Collaboration et harmonisation des lois





## L'(in)justice de l'économie des données : une approche différente des droits pour les flux de données transfrontaliers



## Existe-t-il d'autres tendances émergentes liées aux politiques numériques transfrontalières pour l'Afrique de votre point de vue ?

- Renforcer les institutions africaines comme l'UA, la CEDEAO, ainsi que la société civile
- De mon point de vue, tout a été répertorié
- Exceptions aux droits d'auteur pour l'exploration de données
- Il existe des tendances émergentes liées aux politiques numériques transfrontalières. Ces dernières sont tirées par les pays ayant ratifié la Convention 108 sur la protection des données
- La perspective entrepreneuriale est nécessaire étant donné le manque d'inclusion de ce secteur dans l'information des politiques numériques
- Infrastructure numérique et compétences
- Souveraineté des données
- Préparation des programmes universitaires à la 4e Révolution industrielle
- Oui. La tendance sur la façon dont les Africains peuvent améliorer la valeur de leurs données dans l'écosystème mondial des données.
- L'impact de l'automatisation et de la 4e Révolution industrielle sur l'emploi